

Mornac, le 5 avril 2023

Madame, Monsieur,

Après avoir donné un avis favorable en octobre dernier à la poursuite d'études approfondies visant à la création d'une unité de valorisation énergétique en partenariat avec la communauté de communes de la Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais sur l'ancien site de la Société Nationale des Poudres et Explosifs d'Angoulême, les élus du comité syndical de Calitom viennent d'entériner le lancement d'une procédure de concertation préalable volontaire.

Soucieux d'agir en toute transparence sur ce projet capable de fournir chaleur et électricité aux deux principaux acteurs économiques de l'agglomération d'Angoulême, Calitom et les deux collectivités partenaires ont décidé, en amont de toutes décisions techniques, d'associer l'ensemble des parties prenantes – habitants, collectivités, associations, industriels... - à la définition de cet équipement.

Cette concertation préalable n'est qu'un premier rendez-vous dans le dialogue continu qui se poursuivra tout au long du projet. Ce temps offre la possibilité à chacun de s'exprimer, d'apporter ses observations, de questionner des points particuliers ou encore d'apporter son soutien avant les études de faisabilité qui seront lancées à la suite de cette période d'échange.

A ce titre, en tant qu'acteur charentais, nous vous invitons dès à présent à relayer cette information et comptons aussi vivement sur l'appui que vous pouvez apporter à ce projet de territoire et de transition énergétique. Pour cela, n'hésitez pas à transmettre votre contribution par courrier, délibération ou via les différents formulaires mentionnés ci-après.

Entre le 7 et le 24 avril prochain, toutes les modalités de participation à cette concertation publique seront précisées dans la presse, le magazine Alternatives d'avril, sur le site [www.calitom.com](http://www.calitom.com), par affichage au siège de Calitom et des collectivités partenaires, en mairie d'Angoulême et sur site...

La concertation se déroulera du 24 avril au 15 mai 2023 inclus. Au cours de cette période, plusieurs dispositifs permettront de consulter les éléments du projet, déposer des remarques ou des questions. La déclaration d'intention - programme du projet - ainsi que des registres et formulaires seront accessibles :

- sur le site internet [www.calitom.com](http://www.calitom.com) (rubrique Savoir – Projet de valorisation énergétique) ;
- en Mairie d'Angoulême du lundi au vendredi de 8h à 18h ;
- au siège de Calitom, 19 Rte du Lac des Saules, ZE La Braconne, 16600 Mornac du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Pour échanger directement avec un membre de Calitom, des permanences sont également prévues sur rendez-vous (réservation au 05 45 658 258) les jeudis 27 avril, 4 mai et 11 mai 2023 de 14h à 20h à la Médiathèque L'Escale d'Angoulême.

Toutes les contributions seront intégrées au bilan de la concertation qui synthétisera les observations formulées, répondra aux interrogations et viendra surtout compléter et enrichir les études à venir. Ces éléments seront publiés sur [www.calitom.com](http://www.calitom.com) au cours du troisième trimestre 2023.

En vous remerciant par avance pour votre engagement, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président - Michaël LAVILLE

*Ce projet est crucial pour notre département. Exprimons-nous pour le faire avancer ensemble. Je compte sur vous.*

